



## Garantie fabricant non respectée

Par **canapehs**, le **25/05/2011** à **12:38**

Bonjour, je rencontre un problème avec un salon cuir payé 2500 Euros. Je l'ai acheté il y a 15 mois et un élément est à présent défectueux, le magasin qui me l'a vendu me dit que leur fournisseur Italien a déposé le bilan.... Quel sont mes droits et les obligations du magasin dans ce cas précis ? Merci beaucoup, cordialement.

Par **mimi493**, le **25/05/2011** à **16:26**

Relisez les conditions de vente du magasin. La garantie commerciale n'est pas obligatoire. S'il n'y en a pas, vous devrez faire expertiser le salon pour déterminer s'il s'agit d'un vice caché ou pas